

MENTION DE CONVOCATION

Du vingt-six juin deux mil vingt. Convocation du Conseil Communautaire adressée individuellement par écrit à chacun des membres pour la session ordinaire qui se tiendra le trois juillet deux mil vingt à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de Chevenon.

Séance du 3 juillet 2020



L'an deux mil vingt, le trois juillet, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la communauté de communes Loire et Allier, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Chevenon, sous la présidence de Monsieur André GARCIA, Président.



Etaient présents : Messieurs Loctin, Ferré (Chevenon) ; Madame Courbez et Monsieur Gutierrez (Magny-Cours) ; Messieurs Deleume, Favarcq (Mars-sur-Allier) ; Madame Bretin et Messieurs Debruycker, Legrand, Malus, Taterczynski (Saint Eloi) ; Madame de Riberolles et Messieurs Balace, Barbosa, Garcia (Saint-Parize-le-Châtel) ; Mesdames Cordelier, Morlevat et Messieurs Desramé, Lecour, Morel (Sauvigny-les-Bois).

Procurations : Monsieur Rigaud à Monsieur Gutierrez (Magny-Cours) ; Madame Compère à Monsieur Malus et Madame Girand à Monsieur Taterczynski (Saint Eloi).

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel Loctin

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie la municipalité de Chevenon pour l'accueil dans ses locaux.

Il demande ensuite si l'assemblée a des remarques à faire par rapport au compte rendu du conseil du 28 novembre 2019.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu du précédent conseil communautaire est adopté à l'unanimité.

2020-07-020 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le Président rappelle à l'assemblée que la date limite de vote du BP 2020 a été reportée au 31/07/2020. En revanche, afin de ne pas retarder les services de la fiscalité, il a été demandé que les taux d'imposition des taxes directes locales soient votés au plus tard le 3/07/2020.

Il demande donc au Conseil Communautaire de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des voix :

➤ Fixe pour l'année 2020, les taux d'imposition des taxes locales comme suit :

- | | |
|--|--------|
| -Taxe Foncière (sur le Bâti) : | 1.88% |
| -Taxe Foncière (sur le Non Bâti) : | 4.64% |
| -Cotisation Foncière des Entreprises : | 25.40% |

- Précise qu'il souhaite capitaliser la réserve de taux pour la CFE à 0.120%

Préfecture reçue le 06/07/2020	7.2 Fiscalité
--------------------------------	---------------

2020-07-021 Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2020

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le Président rappelle à l'assemblée que la date limite de vote du BP 2020 a été reportée au 31/07/2020. En revanche, afin de ne pas retarder les services de la fiscalité, il a été demandé que les taux d'imposition des taxes directes locales soient votés au plus tard le 3/07/2020.

Il demande donc au Conseil Communautaire de fixer le taux d'imposition de la TEOM pour l'année 2020.

↳ Vu l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2020,

↳ Vu le produit attendu communiqué par le SYCTOM pour l'année 2020, à savoir 677 154.50€,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des voix, fixe ainsi qu'il suit le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2020 :

- **Pour la zone à 1.5 ramassage hebdomadaire** (Chevenon, une partie de Magny-Cours, Saint-Parize-le-Châtel, Saint Eloi, Sauvigny-les-Bois) : **9.09%**

- **Pour la zone à 1 ramassage hebdomadaire** (Mars-sur-Allier et les écarts de Magny-Cours) : **7.15%**

Préfecture reçue le 06/07/2020	7.2 Fiscalité
--------------------------------	---------------

2020-07-022 – Mise en place de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Président rappelle que la CAO est composée du Président de l'EPCI ainsi que de trois membres titulaires et 3 membres suppléants.

La CAO est compétente pour ouvrir les plis, les analyser et attribuer les marchés passés en procédure formalisée, c'est-à-dire les marchés dont les montants sont supérieurs à 221 000€ pour les marchés publics de fourniture et de services et supérieurs à 5 548 000€ pour les marchés publics de travaux et de concessions (seuils fixés par décrets suivants les directives européennes).

Elle doit être créée après chaque renouvellement des assemblées délibérantes.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des voix, nomme :

-Madame de RIBEROLLES Marie-France et Messieurs Jean-Louis GUTIERREZ et Alain LECOUR comme membres titulaires de la CAO ,

-Messieurs Jérôme MALUS, Emmanuel LOCTIN et Thierry FAVARCQ comme membres suppléants de la CAO.

Préfecture reçue le	5.2 Fonctionnement des assemblées
---------------------	-----------------------------------

Mise en place de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le Président propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire prévu le 23 juillet prochain.

Il conviendra de fournir d'ici là une liste de 40 noms à proposer à la DDFIP.

2020-07-023 – Mise en place des commissions thématiques

Il est proposé de créer 6 commissions thématiques dont le Président ainsi que chaque Vice-président auront à charge de diriger durant le mandat 2020-2026.

Il est recommandé que chaque commune soit représentée au moins par un membre au sein de la commission qui se réunira une fois par trimestre pour travailler sur les sujets et projets en lien avec chaque thématique. Elles sont ouvertes aux conseillers intercommunaux et municipaux s'ils souhaitent en faire partie.

Après avoir entendu les différentes propositions, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix, décide de créer 6 commissions thématiques et nomme, pour chacune d'entre elles les membres la composant, à savoir :

1 Commission AMÉNAGEMENT

Vice-président en charge de la commission : Jérôme MALUS	NOM	Prénom
CCLA	MALUS	Jérôme
Chevenon	FERRÉ	Jérôme
Magny-Cours	RIGAUD	Michel
Mars/Allier	GIEMZA	Samuel
	DELEUME	Jean
Saint Eloi	TATERCZYNSKI	Maurice
	MOREAU	François
Saint-Parize-le-Châtel	BARBOSA	Fernand
Sauvigny-les-Bois	REZZOGUI	Yassin
	DESRAMÉ	Christophe
	MOREL	Pascal

2 Commission DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vice-président en charge de la commission : Jean-Louis GUTIERREZ	NOM	Prénom
CCLA	GUTIERREZ	Jean-Louis
Chevenon	FERRÉ	Jérôme
Magny-Cours	JANDARD	Marc
Mars/Allier	PETIT	David
Saint Eloi	DEBRUYCKER	Benoît
	GUERIN	Eric
Saint-Parize-le-Châtel	JOLY	Christian
	BALACÉ	Francis
Sauvigny-les-Bois	LECOUR	Alain

3 COMMISSION ENVIRONNEMENT

Vice-président en charge de la commission : Alain LECOUR	NOM	Prénom
CCLA	LECOUR	Alain
Chevenon	RAYMOND	Jean-Luc
Magny-Cours	DAMICHEY	David
Mars/Allier	HUMBERT	Marie
Saint Eloi	TATERCZYNSKI	Maurice
	COMPÈRE	Cécile
Saint-Parize-le-Châtel	CROLAND	Jean-Philippe
Sauvigny-les-Bois	CORDELIER	Josette

4 COMMISSION CADRE DE VIE / TOURISME

Vice-président en charge de la commission : Emmanuel LOCTIN	NOM	Prénom
CCLA	LOCTIN	Emmanuel
Chevenon	FERRÉ	Jérôme
Magny-Cours	COURBEZ	Emmanuelle
Mars/Allier	CHEVALIER	Véronique
Saint Eloi	BRETIN	Dominique
	LEGRAND	Daniel
Saint-Parize-le-Châtel	de RIBEROLLES	Marie-France
Sauvigny-les-Bois	MORLEVAT	Mireille
	DESRAMÉ	Christophe

5 COMMISSION COMMUNICATION ET ART DE VIVRE

Vice-président en charge de la commission : Thierry FAVARCQ	NOM	Prénom
CCLA	FAVARCQ	Thierry
Chevenon	BERNARD-FOUCAULT	Régine
Magny-Cours	DUPRÉ	Sophie
Mars/Allier	CIRETTE	Laurent
Saint Eloi	LEGRAND	Daniel
	GIRAND	Marie-Martine
	COMPÈRE	Cécile
Saint-Parize-le-Châtel	BARBOSA	Fernand
	BALACÉ	Francis
	COMPÈRE	Lydie
Sauvigny-les-Bois	PAUCHARD	Michèle
	MOREL	Pascal

6 COMMISSION FINANCES ET MUTUALISATION

Président en charge de la commission : André GARCIA	NOM	Prénom
CCLA / St Parize-le-Châtel	GARCIA	André
Saint Eloi	MALUS	Jérôme
	BRETIN	Dominique
Magny-Cours	GUTIERREZ	Jean-Louis
Sauvigny-les-Bois	LECOUR	Alain
Chevenon	LOCTIN	Emmanuel
Mars/Allier	FAVARCQ	Thierry

Préfecture reçue le	5.2 Fonctionnement des assemblées
---------------------	-----------------------------------

2020-07-024 – Mise en place de la commission des Marchés à Procédures Adaptées (MAPA)

La commission MAPA est compétente pour ouvrir les plis, les analyser et attribuer les marchés passés en procédure adaptée, c'est-à-dire les marchés dont les montants sont inférieurs à 221 000€ pour les marchés publics de fourniture et de services et supérieurs à 5 548 000€ pour les marchés publics de travaux et de concessions (seuils fixés par décrets suivants les directives européennes).

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des voix, nomme :

- Monsieur André GARCIA, Président de la Commission
- Monsieur Jérôme MALUS,
- Monsieur Jean-Louis GUTIERREZ,

Séance du 03/07/2020

-Monsieur Alain LECOUR,

-Monsieur Emmanuel LOCTIN,

-Monsieur Thierry FAVARCQ

Membres de la commission MAPA pour le mandat 2020-2026.

Préfecture reçue le

5.2 Fonctionnement des assemblées

2020-07-025 – Désignation élu référent ‘Mobilité’

La Loi d’Orientation des Mobilités (LOM) a été adoptée à l’Assemblée nationale le 19 novembre 2019. Cette loi entend renforcer la coordination des autorités organisatrices de mobilité au service de l’intermodalité. Les Régions deviennent chefs de files de la mobilité. A ce titre, elles doivent en lien avec les autorités organisatrices de mobilité urbaines actuelles et les intercommunalités, définir par bassin de mobilité les solutions de déplacements proposées aux concitoyens.

Afin de suivre ce dossier, il est proposé de nommer Monsieur Jérôme MALUS, 1^{er} Vice -président en charge de l’Aménagement, ‘Référént Mobilité’.

Après avoir entendu la proposition du Président, le Conseil Communautaire à l’unanimité des voix, nomme Monsieur Jérôme MALUS ‘Référént Mobilité’.

Préfecture reçue le

5.3 Désignation des représentants

Plan de relance touristique de Nièvre Tourisme

Suite à la crise du COVID-19, l’agence de développement touristique départementale (Nièvre Tourisme) a mis en place un plan de relance touristique. Ce dernier se compose de 2 volets : « Essayer la Nièvre » et « Les Bons Futés de la Nièvre ».

Essayer la Nièvre : Accueillir sur le département des parisiens et franciliens ayant un projet de changement de vie. Nièvre Tourisme vise 100 familles, pour lesquelles il faudra donc réserver 100 gîtes (10 gîtes par EPCI) la semaine du 22 au 29 août. L’agence de développement tourisme s’est basée sur une location moyenne à 500€ la semaine, soit 5 000€ pour la CCLA. L’agent de développement, en lien avec l’Office de Tourisme et la CCNB, a listé les gîtes du territoire correspondant aux critères fixés par Nièvre Tourisme ; 5 gîtes ont été répertoriés sur les 10 souhaités. Après contact, seul un gîte serait disponible sur la période demandée (événements sur le Circuit de Nevers–Magny-Cours les week-ends du 22/23 et 29/30 août), deux sont à relancés. La location du gîte disponible, La Ferme des Gondières, s’élève à 700€/semaine. Compte-tenu du peu de logements disponibles, le Président propose que la CCLA réserve le gîte en question au montant réel de sa location, soit 700€.

Les Bons Futés de la Nièvre : Offrir au grand public des prestations touristiques dans le département, financées par les EPCI. Les prestations touristiques concernées peuvent être : hôtels, gîtes, chambres d’hôtes, campings, restaurants, sites de visites, site de loisirs...

Ce volet est en cours de construction et des précisions seront apportées d’ici le prochain Conseil Communautaire. Les élus devront toutefois réfléchir à l’enveloppe financière qu’ils souhaiteraient allouer à cette aide et définir quels professionnels seraient soutenus. Le sujet sera traité en commission thématique « cadre de vie et tourisme ».

Questions diverses

Le Président fixe la prochaine réunion de Conseil au jeudi 23 juillet à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Dernier feuillet clôturant la séance du 3 juillet 2020 ; délibérations 2020-07-020 à 2020-07-025.